

Conseil Municipal du 28 novembre 2019

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11**

**Nombre de conseillers présents : 9**

**Excusé(e)(s) : 2**

**Quorum : 6**

**Pouvoir : 0**

**Secrétaire de séance :** Annick SADLAN

**Date de convocation :** 21/11/2019

Le 28 novembre 2019 à 18h le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Denis REYNE. La séance est ouverte à 18h

Noms prénoms	Présent	Excusé(e) procuration à	Noms prénoms	Présent	Excusé(e) procuration à
BELLOT NICOLE		X	LARROQUE SERGE	X	
BOYER ANDRE	X		MERINO OMBELINE		X
CASTAING LAURENT	X		REYNE DENIS	X	
COLLOT SERGE	X		SADRAN ANNICK	X	
FRECHAUT CEDRIC	X		TERRADAS MADELEINE	X	
GABILLAUD STEPHANE	X				

**Compte-rendu synthétique des décisions et/ou informations du Conseil Municipal jeudi 28 novembre 2019**

N° ORDRE	DELIBERATIONS	DECISIONS
02 Délibération 29-2019	Délibération Décisions modificatives budget 2019	<b>Adopté à l'unanimité :</b> <u>CREDITS à OUVRIR :</u> C/ 673 Titres annulés 500,00 C/ 6553 Service incendie 800,00 C/ 6232 Fêtes et cérémonies 2.000,00 C/ 6228 Rémun interm divers 2.200,00 C/61524 Entretien bois et forêts 2.000,00 <u>CREDITS à REDUIRE :</u> C/ 6188 Frais divers -7000,00 C/ 678 Autres charges exceptionnelles - 500,00
02 b Délibération 30-2019	Délibération Décisions modificatives budget 2019	<u>CREDITS A OUVRIR</u> C/2184 Mobilier 1.100,00 C/21538 Autres réseaux 2.000,00 C/2151 réseaux de voirie 4.000,00 C/ 165 dépôts et cautionnement 700,00 <u>CREDITS A REDUIRE</u> C/21571 matériel roulant voirie -7800,00
03 Délibération 31-2019	Délibération renouvellement marché prestations de services SACPA	<b>Adopté à l'unanimité convention annuelle renouvelable 3 fois</b>
04 Délibération 32-2019	Délibération mise hors service éclairage public Hourcat	Le conseil municipal, décide : A l'unanimité de conserver le poteau et le support de lampe,  A 7 voix (Mrs BOYER, COLLOT, LARROQUE, FRECHAUT, GABILLAUD, SADLAN et TERRADAS) pour laisser l'ampoule se griller et de ne remplacer par la suite, conformément aux accords convenus entre les parties, lors de la réunion du 5 novembre en présence du défenseur des droits, A 2 VOIX pour démonter l'ampoule sans attendre qu'elle ne grille (Mrs REYNE et CASTAING)  De prévoir au programme 2021, l'installation d'un éclairage public aux abords de l'emplacement du dépôt des bacs OM et tri, l'implantation sera à définir avec le SDEEG selon les contraintes techniques.

05 Délibération 33-2019	Délibération Chemin rural du Hourcat	Le conseil municipal, après en avoir délibéré DECIDE A L'UNANIMITE : De conserver le caractère de chemin rural à usage agricole pour le CR N°1 du Hourcat De procéder à son entretien courant pour l'usage auquel il est réservé à savoir fauchage et rebouchage des trous en calcaire si nécessaire. Refuse d'engager des travaux qui permettraient de le rendre carrossable pour tous types de véhicules
06 Délibération 34-19	Délibération Motion contre la fermeture des services fiscaux et des trésoreries en Gironde	Adopté à l'unanimité
07 Délibération 35-2019	Délibération rémunération agent recenseur	Adopté à l'unanimité
<b>INFORMATIONS</b>		
01	Approbation compte rendu du 25/09/ 2019	Adopté à l'unanimité
08	Présentation RPQS eau-assainissement collectif et assainissement non collectif	Adopté à l'unanimité
09	Divers : Poêle bois logement presbytère  Demande traversée de route Damanieu pour alimentation électrique garage  Courrier d'un groupe de Cardanais mécontents les réclamations portent sur : Le manque d'illuminations à chaque carrefour du village ou quelques réverbères à l'occasion des fêtes de fin d'année, L'absence d'organisation d'événements pour les enfants (arbre de Noël – carnaval-chasse aux œufs de pâques)	Le conseil municipal émet un accord de principe pour cette installation et autorise Mr le maire à demander à un professionnel, devis et conseils sur l'emplacement (couloir ou cuisine), et sur le type de matériaux (bois ou granule  Avis défavorable  -Concernant les illuminations, il bien prévu de les installer la semaine prochaine place de la mairie, le matériel n'étant disponible qu'à partir de mardi. Pour l'installation aux croisements ou sur les réverbères, cette éventualité a déjà été étudiée il y a quelques années, mais le projet trop couteux n'avait pas été retenu. En effet en plus de l'achat des décorations il faut installer des prises spécifiques sur chaque candélabre. Une nouvelle étude sera demandée au SDEEG et sera étudié au prochain budget. -Concernant le manque d'événements pour les enfants, si le conseil municipal reconnaît ce manque d'activités il précise que dans les autres communes voisines, elles sont très souvent organisées par des associations. Les élus regrettent que les auteurs du courrier soient restés anonymes. Il aurait été plus constructif de dialoguer et d'envisager avec eux des actions qu'ils auraient pu mettre en place en s'engageant dans vie de la commune et cela avec le soutien de la municipalité, comme cela se fait dans les villages voisins.